RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 01696
Numéro SIREN : 433 569 076
Nom ou dénomination : MODEMA

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2013 sous le numéro de dépôt 14897

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE
445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

MOBILIS STEPHANIE ERNOULT
64 boulevard de Cambrai
59100 Roubaix

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : MODEMA

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro RCS : 433 569 076
Numéro Gestion : 2010B01696

Adresse : 1 rue John Hadley
59652 Villeneuve-d Ascq

Numéro du Dépôt : 2013R014897 (2013 14923)

Date du dépôt : 13/11/2013

1 - Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique
Date de l'acte : 17/05/2013

1 - Décision : Nomination de directeur général

Délivré à Lille Métropole le 13 novembre 2013

Le Greffier,

LEGALE

SANS VALEUR LEGALE

14897

MODEMA

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €
Siège social : 1, rue John Hadley
59652 VILLENEUVE D'ASCQ

433 569 076 RCS LILLE METROPOLE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DU 17 mai 2013

L'an deux mil treize, le dix-sept mai, au siège social,

La Société OOSTERDAM BV,
Représentée par son Gérant, Monsieur John DUIVENVOORDE,
Associée unique de la Société MODEMA, et Président de la Société

Après avoir rappelé que **le Cabinet BMD**, Commissaire aux comptes, représenté par Monsieur Benoît DE REU, a préalablement été convoqué.

a pris les décisions suivantes relatives à la nomination d'un Directeur Général.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique nomme en qualité de Directeur Général en charge du développement

Monsieur Hugues DANEL, né le 6 juin 1954 à Lille, de nationalité française, demeurant 19 Allée Véronèse, 59 290 Wasquehal, France, qui accepte ses fonctions ;

pour une durée de deux ans arrivant à expiration le 17 mai 2015.

L'Associée unique décide que Monsieur Hugues DANEL disposera des mêmes pouvoirs que le Président, à l'exception du pouvoir général de représentation légale de la Société dont il ne disposera pas.

Cette résolution est approuvée par l'Associée unique.

« Pour extrait certifié conforme »

OOSTERDAM, représentée par
Monsieur John DUIVENVOORDE
Président